

La loi Grenelle 1 en 2<sup>e</sup> lecture en commission à l'Assemblée

# Grenelle

20 Mai 2009

## Un débat fermé

Patrick Ollier, qui préside la commission, ne souhaite pas rouvrir les débats et a fait savoir qu'il s'opposerait à tous les amendements sur des sujets non proposés par le rapporteur (Christian Jacob).



## 663 amendements

663 amendements ont été déposés, dont environ la moitié par le groupe GDR (Les Verts). Une cinquantaine seulement ont été adoptés.

## Détricotage

L'essentiel du travail a consisté à détricoter les avancées apportées au texte lors de son passage au Sénat.

Citons pour exemple les agrocarburants que la commission a de nouveaux baptisés «biocarburants»

## Sortir du nucléaire - amendement rejeté

Yves Cochet, François de Rugy, Martine Billard et Noël Mamère ont tenté le tout pour le tout:

Article 17  
Après l'alinéa 5, insérer les deux alinéas suivants :

« Au vu de l'ensemble des risques présentés par la filière électronucléaire, la France doit s'engager vers la sortie du nucléaire. Aucune construction de nouveau réacteur ne sera entreprise. « Le réacteur pressurisé européen, la filière MOX et le projet ITER sont abandonnés. »

## Verbatim

En attendant que l'Assemblée mette en ligne le texte adopté par le 20 mai par la commission des affaires économiques, voici quelques éléments à retenir des débats.

### « Nous accuseriez-vous d'être activés par des lobbies ? »

Patrick Ollier sur le seuil de 50 KW/h dans les bâtiments

**M. Yves Cochet.** Permettez-moi de vous rappeler, monsieur le ministre, l'engagement n° 1 du Grenelle de l'environnement : « Tous les bâtiments et équipements publics devront être construits dès 2010 en basse consommation (50 kWh/m<sup>2</sup>) ou seront à énergie passive ou positive. » À l'époque, il n'était pas question de modulation.

Entre-temps, certains fabricants de convecteurs ou de chauffe-eau électriques ayant fait du lobbying auprès de députés de la majorité, on nous propose une modulation du seuil. Je citerai notamment la société Atlantic, dont le président, Pierre-Louis François, est également à la tête de l'organisation des entreprises de chauffage électrique françaises, et bénéficie, en sa qualité d'ancien polytechnicien, de puissants réseaux au sein des cabinets ministériels.

On est également en train de contrer l'action de l'association Effinergie, qui souhaite créer en France un label équivalent aux labels Minergie en Suisse ou PassivHaus en Allemagne. Les entreprises françaises n'ont toujours pas compris

que le chauffage électrique – et, en amont, le nucléaire – n'était plus adapté au chauffage domestique !

En conséquence, le présent amendement tend à supprimer cette modulation scandaleuse, de manière à résister aux pressions des lobbies et à suivre l'engagement n° 1 du Grenelle de l'environnement. Il convient de respecter impérativement le seuil de 50 kilowattheures par mètre carré et par an.

**M. le président Patrick Ollier.** Monsieur Cochet, il se trouve que je suis, en compagnie de MM. Jacob et Poignant, l'auteur de l'amendement que vous incriminez. Nous accuseriez-vous d'être activés par des lobbies ?

**M. Yves Cochet.** Je n'ai pas dit cela. Mais j'affirme que des lobbies ont fait pression sur la majorité pour que ce type d'amendement puisse être adopté.

**M. le président Patrick Ollier.** Donc, vous me mettez en cause ? Je vous préviens que je n'en resterai pas là !

**M. Yves Cochet.** Je suis prêt à répéter ce que j'ai dit en séance publique.

**M. le président Patrick Ollier.** Monsieur Cochet, vos propos sont scandaleux. Je ne connais ni l'entreprise que vous avez citée, ni son président. J'ai agi en mon âme et conscience selon mes convictions, de même que M. Jacob et M. Poignant. Contrairement à ce que vous avez pu dire par ailleurs, je n'ai jamais été manipulé ni par les semenciers, ni par les partisans du nucléaire, ni par EDF, ni par aucune autre société. Je vous demande des excuses pour cette mise en cause personnelle.

**M. Yves Cochet.** Je ne vous ai pas mis en cause personnellement : j'ai évoqué des circuits indirects, via des directeurs de cabinets ministériels.

**M. le président Patrick Ollier.** C'est donc le Gouvernement qui est visé. L'incident est clos, mais permettez-moi de vous dire, monsieur Cochet, que je trouve votre procédé extrêmement choquant. [...]

### « La profession sollicite cette autorisation tout en souhaitant qu'elle ne lui soit pas accordée ! »

Chantal Jouanno sur les 44 tonnes

**M. Daniel Paul.** Nous refusons que circulent sur nos routes des poids lourds de 44 tonnes, lesquels représentent d'ailleurs strictement l'équivalent d'un wagon de fret de la SNCF. Derrière les 44 tonnes, se profilent en outre les 60 tonnes...

**M. Yves Cochet.** Accepter que roulent dans notre pays des 44 tonnes, voire des monstres de 60 tonnes, marquerait une rupture radicale avec les objectifs du Grenelle de l'environnement et reviendrait à avantager outrageusement la route par rapport aux autres modes de transport, ferroviaire notamment. La dégradation des chaussées provoquée par la circulation de tels engins est plus que proportionnelle à leur poids, et des charges supplémentaires en résulteraient pour les collectivités qui entretiennent le réseau routier.

**M. Philippe Tourtelier.** La loi autorise actuellement des dérogations dans des cas bien précis comme la desserte de certains ports maritimes. On ne saurait autoriser de manière générale la circulation de 44 tonnes sur de longues distances, ce qui concurrencerait directement la voie d'eau et le rail.

**M. Serge Grouard.** Aux arguments déjà exposés, j'ajouterais les problèmes de sécurité routière. Un camion de 44 tonnes fait plus de 25 mètres de long ! Certains pourraient faire valoir que la circulation de poids lourds de 44 tonnes permettrait de réaliser des économies d'échelle, mais l'argument ne tient pas, puisque la moitié des camions qui circulent aujourd'hui sont à moitié vides. Je ne comprends donc vraiment pas cet ajout du Sénat, totalement contraire aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

**M. le rapporteur.** Je n'avais pas d'objection à la proposition du Sénat, dont je rappelle qu'il ne fait que demander au Gouvernement de présenter un rapport au Parlement sur le sujet, trois mois après la promulgation de la loi. Je ne voyais pas là de difficultés particulières, d'autant que la circulation de 44 tonnes est d'ores et déjà parfois autorisée pour le transport de bois et de certaines productions agricoles comme les betteraves. Pour autant, j'entends bien les arguments des uns et des autres.

**M. le président Patrick Ollier.** Ces amendements me paraissent, pour ma part, tout à fait justifiés.

**M. le secrétaire d'État.** La circulation de 44 tonnes est en effet autorisée pour le transport saisonnier des grandes récoltes agricoles ou du bois. Les élus des Landes, de Gironde et du Lot-et-Garonne nous ont encore récemment demandé des facilités pour l'évacuation des grumes après la tempête du 24 janvier dernier. Le trafic de ces poids lourds est également autorisé autour des ports maritimes. Il le sera prochainement autour des ports fluviaux, comme l'ont demandé les autorités portuaires et les professionnels. Cela étant, la profession, très demandeuse il y a quelques mois, l'est beaucoup moins aujourd'hui dans le contexte de la crise actuelle. Elle sollicite cette autorisation tout en souhaitant qu'elle ne lui soit pas accordée ! [...]

## « Le parc des administrations augmente de 3 000 à 4 000 véhicules par an »

Yves Cochet

Amendement CE 443 de M. Yves Cochet.

**M. Yves Cochet.** L'État doit être exemplaire en ce qui concerne l'achat de véhicules neufs. En ce domaine, la loi du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique avait institué des objectifs, mais ils ne sont pas contraignants. Or, le parc des administrations augmente de 3 000 à 4 000 véhicules par an, et 85 % de ses véhicules font plus de sept chevaux. Il n'est qu'à observer la cour d'honneur lors des questions d'actualité – ou tout simplement le parking de l'Assemblée. Nous devons montrer l'exemple. L'amendement vise donc à contraindre l'État à n'utiliser que des petites cylindrées à partir de 2012.

**M. le rapporteur.** Avis défavorable. Nous avons déjà eu ce débat en première lecture.

La Commission rejette l'amendement. [...]

## « La France n'est pas concernée par la déforestation »

François Brotte, pour défendre le papier

Amendements CE 149 de M. François Brottes et CE 545 du rapporteur.

**M. François Brottes.** Dès lors qu'elles généralisent le recyclage et utilisent exclusivement du papier recyclé ou issu de forêts gérées de manière durable, il n'y aurait aucun sens à obliger les administrations à réduire de moitié leur consommation de papier. La France n'est pas concernée par la déforestation ; en revanche, ses stocks de bois sont considérables. Cette disposition est donc un très mauvais signal adressé à la filière industrielle du bois, qui souffre suffisamment par ailleurs.

**M. le rapporteur.** En première lecture, j'avais soutenu la position de M. Brottes. Toutefois, le Sénat ayant rétabli cette disposition, je propose, en guise de compromis, d'indiquer que la consommation de papier devra être réduite « de façon significative ».

**Mme la secrétaire d'État.** En qui concerne la filière bois, je rappelle que nous développons l'usage du bois comme source d'énergie et matériau de construction – en matière d'isolation, notamment.

Par ailleurs, la production de papier ne consomme pas seulement du bois, mais aussi de l'eau et de l'énergie. Personne ne comprendrait que l'État ne prenne pas d'engagement en ce domaine.

**M. François Brottes.** Si on doit remettre en cause toutes les filières industrielles qui consomment de l'eau et de l'énergie, cela risque de poser quelques problèmes ! Songeons à l'agroalimentaire ou au bâtiment. Je maintiens donc mon amendement.

La Commission adopte l'amendement CE 545. En conséquence, l'amendement CE 149 tombe. [...]

## « Chaque construction devrait disposer de ses propres sources d'énergies »

Yves Cochet sur l'éolien

amendements identiques CE 15 de M. Serge Poignant et CE 10 de M. Alain Gest, cosignés par le président et le rapporteur.

**M. Serge Poignant.** L'article 17 dispose que les aérogénérateurs d'une puissance inférieure ou égale à 36 kWh ne sont pas intégrés aux schémas régionaux. Nous souhaitons supprimer cette phrase, car les schémas régionaux ont été instaurés pour éviter la dissémination. Je précise de plus que les kWh ne correspondent pas à une puissance, mais à un niveau de consommation.

**M. Yves Cochet.** Je regrette qu'un tel amendement ait été déposé, car il vise à empêcher la présence d'éoliennes sur de nombreux points de notre territoire. Ce n'est pas ce qu'il faut faire. Comme l'indiquait récemment M. Jeremy Rifkin, chaque

construction devrait disposer de ses propres sources d'énergies. Plus l'énergie sera décentralisée, moins nous serons fragiles face à des événements climatiques comme celui qu'ont connu les Landes en janvier dernier. Vous souhaitez interdire l'implantation de petites éoliennes, préférant les concentrer sur des centrales. Pourtant, les énergies individuelles existent, dans le domaine du photovoltaïque, du solaire thermique et de l'éolien.

Je ne soupçonne personne de mener un combat contre l'énergie éolienne, mais ne les interdisez pas a priori ! Comme nos voisins, acceptons la présence de petites installations sur les bâtiments privés.

**M. Philippe Plisson.** Ce débat met à jour deux contradictions. Nous reconnaissons tous la nécessité de développer les énergies renouvelables, et nous avons pris des engagements en ce sens, et pourtant quelques groupes de pression stigmatisent les éoliennes. Au Cap Corse, classé Patrimoine mondial de l'UNESCO, les éoliennes ne gênent personne. En revanche, en Gironde, au milieu des pins, elles dérangent certains... Des fermes solaires ont été implantées au sein des forêts ravagées par la tempête, et cela dans la plus totale anarchie, alors que les éoliennes ne peuvent être implantées que sur une zone de développement de l'éolien. Soyons logiques : si nous voulons développer les énergies renouvelables, ne mettons pas tout en œuvre pour rendre leur installation impossible, et organisons de façon rationnelle, efficace et coordonnée l'ensemble des énergies renouvelables.

**M. François Brottes.** Je crains que la défense que fait M. Cochet des éoliennes n'aboutisse à les enterrer. Si l'énergie éolienne bénéficie de tarifs de rachat, c'est pour qu'elle alimente en permanence le réseau, faute de quoi on crée des déséquilibres et on doit faire fonctionner du thermique à flamme pour remplacer l'éolien. C'est pourquoi je plaide pour un schéma d'ensemble garantissant une alimentation équilibrée du réseau par l'éolien, et non pour une dissémination des éoliennes sans schéma d'ensemble.

**M. François Grosdidier.** Il y a un intérêt à développer un éolien disséminé quand la demande est elle-même disséminée, de manière à rapprocher le lieu de production du lieu de consommation. Cela dit, l'obligation de rachat ne vise pas prioritairement la consommation. Il ne faudrait pas que, devenant une opportunité à saisir, elle favorise la multiplication de petites éoliennes. Donc : oui aux petites éoliennes sans obligation de rachat, et oui à une rationalisation quant à ce qui est du réseau.

**M. Daniel Paul.** Après nos discussions successives, je pensais que nous nous étions mis d'accord sur le fait que l'éolien fait partie des énergies renouvelables mais que notre pays ne se prête ni socialement ni physiquement à la dissémination des éoliennes. Qui plus est, le raccordement de ces installations au réseau de transport d'électricité est une des principales difficultés que rencontre ce dernier.

Autant on peut approuver le principe des « fermes d'éoliennes » terrestres ou maritimes en les répartissant selon des schémas régionaux, autant il est regrettable de voir des éoliennes pousser un peu partout et provoquer des débats sans fin.

**M. le rapporteur.** Avis favorable.

La Commission adopte ces amendements identiques.

# Amendements adoptés

## Déchets

Amendement CE 670 présenté par M. Christian Jacob, rapporteur :

### Article 41

Dans l'alinéa 3, après les mots : « assimilée de », substituer aux mots : « 7 % par habitant » les mots : « 5 kilogramme par habitant et par an ».

Amendement CE 540 présenté par M. Christian Jacob, rapporteur :

### Article 41

A l'alinéa 4, après le mot : « entreprises », insérer les mots : « assimilables aux déchets ménagers ».

Amendement CE 399 présenté par MM. Yves Cochet et François de Rugy :

### Article 41

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« En particulier, améliorer la gestion des déchets organiques en favorisant en priorité la gestion de proximité de ces derniers, avec le compostage domestique et de proximité, et ensuite par la méthanisation et le compostage de la fraction fermentescible des ordures ménagères collectée séparément pour assurer notamment la qualité sanitaire et agronomique des composts. »

Amendement CE 473 présenté par MM. André Chassaingne, Pierre Gosnat et Marc Dolez :

### Article 41

A l'alinéa 7, après les mots : « gestion des déchets », insérer les mots : « et sur les produits de substitution qui soient sources d'une production moindre de déchets ».

Amendement CE 543 présenté par M. Christian Jacob, rapporteur :

### Article 41

Compléter l'alinéa 8 par la phrase suivante :

« Le Gouvernement transmet au Parlement avant le 10 octobre 2009 un rapport sur étudiant la possibilité d'alléger la taxe générale sur les activités polluantes pesant sur les entreprises gérant des installations de stockage lorsqu'elles investissent dans la construction d'installations d'incinération »

Amendement CE 402 présenté par MM. Yves Cochet et François de Rugy :

### Article 41

A la deuxième phrase de l'alinéa 10, après les mots : « une part variable », substituer aux mots : « pouvant prendre en compte la nature, le poids, le volume ou », les mots : « incitative devant prendre en compte la nature et le poids et / ou le volume et / ou ».

Amendement CE 542 présenté par M. Christian Jacob, rapporteur :

### Article 41

A la deuxième phrase de l'alinéa 10, supprimer les mots : « ce délai étant porté à dix ans pour l'habitat collectif ».

Amendement CE 409 présenté par MM. Yves Cochet et François de Rugy :

### Article 41

A l'alinéa 14, après les mots : « fermentescible des déchets », insérer les mots : « séparés à la source ».

Amendement CE 18 présenté par M. Serge Poignant et M. Christian Jacob, rapporteur :

### Article additionnel après l'article 41

I - Après l'article 1387 du code général des impôts, il est inséré une division 5° intitulée :

« 5° valorisation d'énergie de récupération », et comprenant un article 1387 A – ainsi rédigé :

« Art.1387 – A – Les communes et leurs établissements intercommunaux de coopération dotés d'une fiscalité propre peuvent, par une délibération, exonérer totalement ou partiellement de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de cinq ans, les immeubles affectés à une activité entrant dans le champ d'application de la taxe professionnelle qui se raccordent à une unité de traitement des déchets pour couvrir tout ou partie de leurs besoins en énergie thermique.

« La délibération fixe la quantité minimale d'énergie que le propriétaire de l'immeuble doit s'engager à consommer pour bénéficier de cette exonération, qui doit être en rapport avec l'énergie thermique totale non valorisée par l'unité de traitement.

« La durée de cinq ans d'exonération court à partir de la date de première fourniture d'énergie par l'unité de traitement de déchets.

« Les obligations déclaratives des personnes et organismes concernés par les exonérations prévues au présent article sont fixées par décret »

II – La perte de recettes pour les collectivités territoriales est compensée à due concurrence par la majoration de la dotation globale de fonctionnement et, corrélativement pour l'Etat, par la création d'une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

## Réduction des consommations d'énergie des bâtiments

Amendement CE 29 présenté par Mme Jeanny Marc, M. Gérard Charasse, Mme Chantal Berthelot, M. Paul Giacobbi, Mme Annick Girardin, MM. Joël Giraud, Albert Likuvalu, Mmes Dominique Orliac, Sylvia Pinel, Chantal Robin-Rodrigo, Christiane Taubira :

### Article 5

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Dans un délai d'une année après la promulgation de la présente loi, l'État remettra à la représentation nationale un rapport mesurant la production en dioxyde de carbone des systèmes de climatisation et leur impact sur l'écosystème et l'environnement, singulièrement dans les collectivités d'outre-mer ».

Amendement CE 93 présenté par M. Jean Dionis Du Séjour

### Article 5

Compléter l'article 5 par l'alinéa suivant :

« Le Plan d'urgence pour l'emploi des jeunes s'orientera en priorité vers les métiers liés à l'environnement, notamment dans le domaine du bâtiment. »

Amendement CE 167 présenté par MM. André Chassaingne, Pierre Gosnat et Marc Dolez :

### Article 5

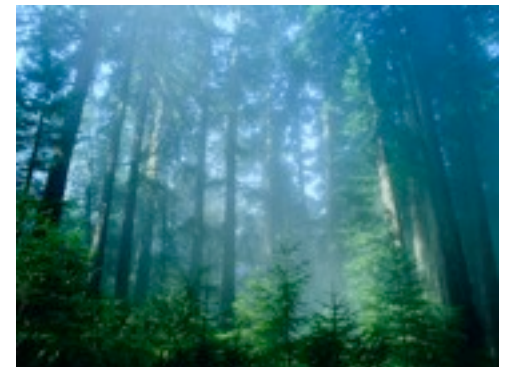
A l'alinéa 13, après la 1ère occurrence du mot : « assurances », insérer les mots : « tout en mobilisant les établissements financiers publics ».

Amendement CE 518 présenté par M. Christian Jacob, rapporteur, M. Serge Poignant, et M. Bernard Reynes :

### Article 5

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« notamment sous la forme d'un marché global regroupant les prestations de conception, de réalisation et d'exploitation ou de maintenance, dès lors que les améliorations de l'efficacité énergétique sont garanties contractuellement. »



## Transports

Amendement CE 182 présenté par MM. André Chassaingne, Pierre Gosnat et Marc Dolez :

### Article 10

Dans la première et la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer par deux fois les mots : « part modale », aux mots : « part de marché ».

Amendement CE 523 présenté par M. Christian Jacob, rapporteur, M. Bernard Reynes :

### Article 10

A la dernière phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots : « constituant un réseau ferroviaire à priorité fret, où celui-ci doit bénéficier de sillons de qualité », les mots : « , où le fret bénéficiera de sillons performants et stables, ».

Amendement CE 524 présenté par M. Christian Jacob, rapporteur, et M. Bernard Reynes :

**Article 10**

Après la troisième phrase de l'alinéa 7, insérer la phrase suivante :

« Pour réussir au mieux ce réseau, un audit étudiera au préalable le fonctionnement et les résultats des autoroutes ferroviaires existantes et fera des propositions en termes d'organisation et de dispositifs incitatifs. ».

Amendement CE 24 présenté par MM. Philippe Meunier, M. Christian Jacob, rapporteur et M. Yves Albarello :

**Article 10**

A l'alinéa 7, après les mots : « troisième phase, », rédiger ainsi la fin de l'avant-dernière phrase : « l'objectif sera d'assurer le trafic de transit de marchandises dans sa totalité par les modes alternatifs à la route. »

Amendement CE 195 présenté par Germain Peiro, Philippe Tourtelier, et les commissaires SRC de la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire :

**Article 10**

Compléter la première phrase de l'alinéa 13 par les mots : « en respectant les milieux aquatiques continental et estuarien ».

Amendement CE 280 présenté par MM. Yves Cochet et François de Rugy :

**Article 10**

Compléter l'alinéa 21 par les mots :

« ainsi que l'affichage des émissions de gaz à effet de serre des prestations de transports. »

Amendement CE 528 présenté par M. Christian Jacob, rapporteur, M. Serge Poignant, et M. Bernard Reynes :

**Article 15 bis**

Compléter l'alinéa 3 par les mots : « rapporté à son coût »

## Energie

Amendement CE 15 présenté par MM. Patrick Ollier, Serge Poignant et M. Christian Jacob, rapporteur :

**Article 17**

Supprimer l'avant-dernière phrase de l'alinéa 8.

Amendement CE 5 présenté par M. Jean Proriol :

**Article 17 bis**

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Afin de limiter les dommages environnementaux causés par l'activité hydroélectrique sur les bassins versants sur lesquels les ouvrages sont installés, et afin de faciliter la mise en place de politiques locales de développement durable, la taxe sur le chiffre d'affaires des concessions hydroélectriques pourra être dé plafonnée au-delà de 25 % ».

Amendement CE 533 présenté par M. Christian Jacob, rapporteur et M. Poignant :

**Article 18**

I. - A l'alinéa 1, substituer par deux fois au mot : « agrocultures », le mot : « biocarburants ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 2.

## La recherche dans le domaine du développement durable

Amendement CE 200 présenté par Jean-Yves Le Déaut et les commissaires SRC de la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire :

**Article 19**

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, après les mots : « piles à combustible », insérer les mots : « la filière hydrogène, ».

## L'Etat exemplaire

Amendement CE 545 présenté par M. Christian Jacob, rapporteur :

**Article 42**

A l'alinéa 7, après les mots : « de réduire de », substituer au mot : « moitié », les mots : « façon significative ».

Amendement CE 546 présenté par M. Christian Jacob, rapporteur :

**Article 42**

A l'alinéa 8, après le mot : « collective », supprimer les mots : « à des emballages réutilisables consignés pour les bières, boissons gazeuses sans alcool et eaux, ».



## Gouvernance, information et formation

Amendement CE 4 présenté par M. Didier Gonzales :

**Article 43**

Compléter l'article 43 par l'alinéa suivant :

« Les communes ou établissements publics de coopération intercommunale touchés par les contraintes d'urbanisme engendrées par la présence de sites à fort impact environnemental pourront bénéficier, avec leurs exploitants, de relations partenariales étroites pour l'aménagement de ces territoires. »

Amendement CE 548 présenté par M. Christian Jacob, rapporteur :

**Article additionnel après l'article 43**

Insérer l'article suivant :

« Les critères mentionnés au deuxième alinéa de l'article 43 sont fixés par décret en Conseil d'Etat pris après concertation avec les parties prenantes au Grenelle de l'environnement ».

Amendement CE 113 présenté par Messieurs et Madame Bertrand Pancher, Jérôme Bignon, Guy Geoffroy, Alain Gest, Serge Grouard, Françoise Hostalier et Yannick Paternotte :

**Article 45**

Après le mot : « procédure », rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« La procédure de débat public sera renouvée afin d'en élargir le champs d'application, d'augmenter les possibilités de saisine, d'y inclure la présentation des alternatives et d'organiser la phase postérieure au débat public.»

Amendement CE 451 présenté par MM. Yves Cochet et François de Rugy :

**Article 45**

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« Le Gouvernement présente un rapport au Parlement, au plus tard un an après la promulgation de la présente loi, sur l'opportunité de créer une instance propre à assurer la protection de l'alerte et de l'expertise afin de garantir la transparence, la méthodologie, la déontologie des expertises. Elle pourra constituer une « instance d'appel » en cas d'expertises contradictoires et pourra être garante de l'instruction des situations d'alerte.»

Amendement CE 463 présenté par M. Patrick Ollier, M. Christian Jacob, rapporteur, MM. Marc Laffineur et Michel Piron :

**Article 45**

Après l'alinéa 6, insérer les deux alinéas suivants :

« Après la deuxième phrase du quatrième alinéa de l'article L. 123-19 du code de l'urbanisme, insérer la phrase suivante :

« En cas d'annulation contentieuse du plan local d'urbanisme, l'ancien plan d'occupation des sols peut faire l'objet de révisions simplifiées pendant le délai de deux ans suivant la décision du juge devenue définitive. ».

Amendement CE 549 présenté par M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques, M. Christian Jacob, M. Patrick Beaudouin et M. Jacques Kossowski :

**Article 45**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Pour les projets de rocade structurantes mentionnés au premier alinéa de l'article 13, les procédures d'enquête publique, d'expropriation, les procédures liées à la sécurité des transports guidés, ainsi que les procédures de recours seront limitées à une durée maximale définie par décret ».